

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2009

---

**FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 61

présenté par

M. Poisson, Mme Louis-Carabin, M. Fasquelle, M. Morel-A-L'Huissier, M. Decool, Mme Guégot  
et M. Luca

-----  
**ARTICLE 20**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Ce plan établit des partenariats entre les universités et les organismes de formation par alternance d'une part, et les entreprises d'autre part afin que ces dernières puissent accueillir les étudiants en stage ou en formation par alternance. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'insertion des étudiants dans le monde de l'entreprise est très importante au cours d'un cursus scolaire ou universitaire en vue du futur exercice d'une activité professionnelle. Établir un tel partenariat permettrait ainsi de favoriser le lien entre les étudiants et le monde professionnel.